# SIRS MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAISNES/ARONDE COMITE SYNDICAL – SESSION ORDINAIRE Lundi 27 Août 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 Août, à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du SIRS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VRANCKEN Jean Pierre, Président.

<u>PRESENTS</u>: M. VRANCKEN Jean Pierre, M. BALITOUT René, Mme D'HEYGERE Françoise, Mme GAMBE Véronique, Mme GUERVILLE Karine et M. LUISIN Arnaud.

ABSENTS REPRESENTES: Mme MORIN Françoise représenté(e) par Mme GAMBE Véronique

ABSENTS EXCUSES:

ABSENTS: Mme NONIN Nathalie et Mme PREVOST Ludivine

Nombre de Conseillers afférents au Comité Syndical : 9
Nombre de Conseillers en exercice : 9
Nombre de Conseillers présents : 6
Nombre de Conseillers votants : 7
Date de la convocation : 17/08/2018
Date de l'affichage : 17/08/2018

# ORDRE DU JOUR:

- Nomination du Secrétaire de séance
- Approbation de la séance du 26 Juin 2018

<u>Délibération n°19/2018</u> – Approbation de la Convention de Prestation de Services des ACM du SIRS de MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAISNES/ARONDE

<u>Délibération n°20/2018</u> – Décision Modificative n°1

<u>Délibération n°21/2018</u> – Modification du temps de travail d'un emploi

- Questions Diverses
- Nomination du Secrétaire de Séance

Mme GAMBE Véronique a été désigné(e) secrétaire de séance.

◆ Approbation de la séance précédente du 26 Juin 2018

Le Conseil Syndical adopte le compte-rendu de la réunion du 26 Juin 2018, à l'unanimité.

# ♦ <u>Délibération 19/2018</u>: Approbation de la Convention de Prestation de Services ACM du SIRS de MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAISNES/ARONDE

Suite à l'augmentation constante du nombre d'enfants déjeunant à la Cantine Scolaire, il convient de procéder au recrutement d'un agent supplémentaire.

Pour cela, le Centre Social Rural du Ressontois dont le siège social est situé Rue de Compiègne à RESSONS/MATZ (60490) propose de mettre à disposition une Animatrice dont les tâches seraient les suivantes :

- ⇒ Soutien à l'équipe en place pour l'encadrement des enfants, le midi,
- ⇒ Service des Repas,
- ⇒ Entretien léger.

A noter que le temps de travail de cette Animatrice serait compris entre 9 heures et 12 heures de travail hebdomadaires (soit une amplitude de 3 heures d'activités par jour) pour un coût financier de 20.00 € de l'heure/par Animatrice.

#### Il vous est proposé donc de :

- ⇒ Signer la convention de prestation de service des ACM avec le Centre Social Rural du Ressontois concernant la mise à disposition d'une Animatrice pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 au 31 Juillet 2019.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ⇒ D'imputer les dépenses liées à cette convention à l'article 611 Contrats de Prestations de Services.

Adopté à l'unanimité

### ♦ <u>Délibération n°20/2018</u>: *Décision Modificative n°1*

<u>Délibération à surseoir</u>: Après vérification des comptes, la dépense engendrée par la signature de la convention de prestation de services ACM avec le Centre Social Rural de RESSONS/MATZ ne devrait pas occasionner de dépassement de crédit sur l'article 611 – Contrats de Prestations de Services.

## Délibération n°21/2018: Modification du temps de travail d'un emploi

Le Président expose au Comité Syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM 1ère classe permanent à temps complet (soit 35 heures hebdomadaires) afin de corroborer avec la mise en place des rythmes scolaires 2017-2018.

A noter que si la modification du temps de travail est supérieure à 10 % du temps de travail initial de l'emploi ou en cas de perte de l'affiliation à la CNRACL (temps de travail passant en dessous de 28 heures).

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 18 Juillet 2018 et après en avoir délibéré, il vous est donc proposé de :

- ⇒ Supprimer à compter du 27 Août 2018, d'un emploi permanent à temps complet (soit 35h00 hebdomadaires) d'ATSEM lère Classe,
- ⇒ Créer à compter du 27 Août 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (soit 32h00 hebdomadaires) d'ATSEM 1ère Classe.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

#### **Ouestions Diverses**

Monsieur VRANCKEN Jean Pierre informe les Membres du Comité Syndical qu'une réunion de rentrée est prévue avec l'ensemble du personnel de la Cantine, le Vendredi 31 Août 2018 à 11h00.

Madame GUERVILLE Karine et Madame GAMBE Véronique se chargeront d'accueillir la nouvelle Enseignante de BRAISNES/ARONDE, le Vendredi 31 Août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La Secrétaire de Séance, Véronique GAMBE Le Président, Jean Pierre VRANCKEN



M. VRANCKEN Jean Pierre	M. BALITOUT René	Mme D'HEYGERE Françoise	Mme GAMBE Véronique
M. GUERVILLE Karine	M. LUISIN Arnaud	Mme MORIN Françoise	Mme NONIN Nathalie
		(Représentée par Mme GAMBE Véronique)	(Absente)
Mme PREVOST Ludivine			
(Absente)	3 - 1		